



Commune de PFULGRIESHEIM
Séance du 17 janvier 2020

Membres présents : M. le Maire, André JACOB, Mrs les Adjoints au Maire, Claude AFFOLTER, Liliane BAUER et Gérard DURINGER,

Mmes et Mrs les conseillers municipaux, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Sébastien DURST, Stéphanie MICHEL et Elodie ROTH.

Absents excusés : Mme Michèle MEHN et M. Christian SCHNEIDER

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2019 est adopté.

1. AFFAIRES DE PERSONNEL

Le Maire propose de prendre l'avenant n° 3 au contrat d'engagement de l'agent non-titulaire en charge du fonctionnement administratif et culturel de la médiathèque de Pfulgriesheim, engagé dans le cadre d'un CDI à 17/35^e depuis le 1^{er} janvier 2008. Le traitement indiciaire de l'agent sera revalorisé à compter du 1^{er} février 2020 et passera de l'échelon 8 à 10 sur l'échelle de rémunération du grade d'assistant de conservation principal de 2^e classe. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce point et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

2. DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Pour mémoire, la commune a signé avec la Préfecture du Bas-Rhin, en date du 22 juin 2010, une convention de télétransmission (c'est-à-dire d'envoi par voie électronique) des arrêtés et des délibérations soumis au contrôle de légalité. A la demande du trésorier, il est proposé de prendre un avenant à la convention en vue de la transmission électronique des documents budgétaires. Sur les conseils des services de la Préfecture, cette procédure pourrait être étendue aux marchés publics supérieurs à 214 000 € HT (seuil actualisé au 1^{er} janvier 2020) qui sont soumis à l'obligation de transmission au contrôle de légalité. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le ou les avenants à la convention initiale permettant la mise en œuvre du processus de dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité et à adhérer au service FAST CDC, tiers de télétransmission homologué par la Préfecture du Bas-Rhin, qui est un service payant donnant lieu au versement d'un abonnement annuel, à budgétiser en dépenses de fonctionnement sur les exercices 2020 et suivants.

3. PROGRAMME DE TRAVAUX EN 2020

Réaménagement de la voirie RD 64 rue d'Offenheim et de ses extensions dans la rue des Acacias et sur le sentier piétonnier menant à l'école maternelle

Le chiffrage et les plans du projet ont atteint le stade de l'avant-projet définitif (cf PV du 6 décembre 2019) permettant d'engager la phase de consultation selon un planning fixé par le maître d'œuvre :

- envoi à la publication du dossier de consultation des entreprises pour le 7 février 2020,
- réception des offres le 2 mars 2020,
- notification des marchés le 16 mars 2020 pour les lots 1 et 2 : lot 1 voirie - lot 2 éclairage public et réseaux secs

Toutefois, il serait judicieux d'avancer la date de mise en ligne de la consultation afin de pouvoir notifier les marchés avant la fin du mandat, soit au 13 mars 2020 au plus tard. La requête sera présentée au maître d'œuvre dans l'optique de finaliser ce dossier avant le scrutin municipal du 15 mars.

Reconstruction après démolition de l'école maternelle et création d'un accueil périscolaire pour 80 enfants

Les études préliminaires entreprises par la commune depuis 2017 (étude de faisabilité par le CAUE, relevé topographique du terrain, relevé architectural des façades, diagnostics amiante et des structures porteuses) sont achevées ce qui permet de lancer le concours restreint pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre du projet. Pour mémoire, le projet est porté par la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Pfulgriesheim fixant la répartition des coûts entre

chaque partie, 40 % pour la commune pour la reconstruction de l'école maternelle, et 60 % pour l'intercommunalité pour la création d'un accueil périscolaire de 80 places. L'avis de concours déjà paru le 10 janvier 2020 au BOAMP (Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics) permettra de faire une sélection sur dossier de trois architectes admis à présenter des plans d'esquisse des nouveaux locaux, école maternelle et périscolaire, lors de la réunion du jury de concours du 3 mars 2020. Le choix du lauréat du concours se décidera en réunion du jury de concours du 5 juin 2020.

Autres travaux d'investissement programmés en 2020

La secrétaire de Mairie présente le tableau synthétique du résultat budgétaire 2019, arrêté à 860 567.28 €, en concordance avec les chiffres du compte de gestion provisoire 2019 du trésorier ainsi que le programme succinct des investissements en 2020 qui pourront être financés intégralement par autofinancement :

- aménagement de la RD 64 et de ses extensions
- aménagement de la partie basse du cimetière communal
- remplacement du parc des luminaires « boule »

A la demande du conseil municipal, des crédits seront ouverts au budget primitif 2020 en vue de la réalisation de travaux de réalisation d'itinéraires cyclables et d'entretien du presbytère.

4. CONVENTION DE MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU FRANCE TELECOM DANS LA RUE D'OFFENHEIM

Dans le cadre du programme de voirie de la RD 64, il est prévu de mettre en souterrain le réseau France Télécom. A cet effet la convention de travaux comprenant les études de câblage, la dépose du réseau en aérien et la pose du nouveau réseau câblé en souterrain par l'opérateur Orange fixe les prestations à 2 391.11 € net. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de travaux correspondante avec Orange.

5. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire informe le conseil municipal de quatre projets de vente concernant des biens immobiliers soumis au droit de préemption urbain pour lesquels une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée à la commune, comme suit :

- un terrain bâti au 5 rue de Pâques ;
- 8 m² de sol rue de la Citadelle ;
- une parcelle de terrain bâti au 1 rue de la Poste donnant sur rue ; la maison en fond de parcelle ayant déjà été cédée ;
- un terrain bâti au 15 rue des Lilas.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces biens.

6. DIVERS

Infractions au droit de l'urbanisme

Le Maire informe l'assemblée que l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) réfléchit au développement d'une nouvelle mission de conformité et de contrôle des constructions, l'équivalent d'une police du bâtiment, à laquelle pourraient adhérer les communes membres, dont la commune de Pfulgiesheim déjà adhérente au titre des prestations d'instruction des autorisations d'urbanisme, de la gestion de la paye et des listes électorales. Des formations seront organisées par l'ATIP sur ce sujet.

Devenir de l'ancienne agence du Crédit Mutuel

Le service des Domaines a été saisi le 9 janvier d'une demande officielle de la commune pour estimer la valeur vénale de l'ancienne agence du Crédit Mutuel du 1 rue d'Offenheim en vue de son acquisition éventuelle. Pour mémoire, il n'y a plus aucune activité bancaire sur ce site depuis la fermeture de l'agence en mai 2019, l'arrêt du fonctionnement du distributeur automatique de billets le 15 décembre 2019 et le démantèlement des installations du guichet automatique le 6 janvier 2020. Une visite sur site sera programmée avec l'inspectrice en charge du dossier, le mercredi 22 janvier à 14 h ou le lundi 27 janvier à 14 h. L'estimation du bien par le service des Domaines sera communiquée lors de la prochaine séance du conseil municipal, le 21 février.

Travaux de mise en souterrain des réseaux (eau, électricité, France Télécom, fibre optique) devant l'exploitation agricole de M. Claude ROTH

Dans le cadre des travaux de construction de l'autoroute du COS, le concessionnaire doit déplacer les réseaux souterrains existants au droit de la propriété agricole de M. Claude ROTH située en bordure de la RD 31 et les implanter plus en profondeur. Ces travaux nécessitent l'ouverture d'une tranchée dans laquelle doivent être posés les équipements que la commune souhaite financer : un fourreau sur 52 ml et une chambre télécom. Ces équipements seront posés par la société ARTERE pour le compte du concessionnaire autoroutier. Les équipements sur le reste du linéaire (fourreau et chambres télécom), entre la chambre Orange de la RD 31 à la sortie Nord de l'agglomération jusqu'à l'antenne de téléphonie mobile sur l'exploitation agricole, en vue de la création d'un réseau en fibre optique, seront mis en place par la société FREE (voir PV du 8 novembre 2019).

Offre de prix pour la cession d'un terrain situé en zone N

Un particulier a sollicité une offre de prix pour l'achat de son terrain par la commune. Le terrain situé en zone naturelle N le long du ruisseau est estimé à 150 € l'are à négocier. Le conseil municipal valide cette proposition qui sera faite à l'intéressé.

Dégradations dans les sanitaires extérieurs de la Mairie

Le réservoir du WC des sanitaires extérieurs devra être remplacé suite à un acte d'incivilité constaté après les fêtes du Nouvel An. Etant donné que le coût de la réparation (250 € TTC) est inférieur au montant de la franchise de l'assurance, il ne sera pas fait de déclaration de sinistre.

Départ de la Pasteure

Le Maire évoque le prochain départ de Mme la Pasteur Anne-Sophie HAHN qui sera affectée à Barr à la fin de l'été 2020. Le poste restera vacant pendant une durée de deux ans jusqu'à la nomination d'un nouveau Pasteur.

TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER et Mme Corinne ZEISSLOFF rappellent l'urgence de prendre rendez-vous avec la SIBAR au sujet de l'état de l'immeuble du 7 rue de la Colline. Un courrier de relance sera fait. M. AFFOLTER signale également un panneau de rue à remplacer devant l'entrée de la rue des Violettes. Un autre panneau est également manquant à l'entrée de la rue de Truchtersheim.

Mme Liliane BAUER propose de faire un tour du village pour faire un relevé des petits travaux et réparations à entreprendre (panneaux à remplacer, lampadaires en panne, revêtement du sol de l'aire de jeux rue de la Colline à changer...).

M. Claude AFFOLTER informe l'assemblée que beaucoup d'habitants ont décidé de souscrire un abonnement internet par la fibre optique. Toutefois, il souligne qu'il n'y a pas forcément de grande différence en termes de débit entre les deux modes de réception d'internet par le réseau télécom en VDSL2 ou via la fibre Rosace. A moyen terme, il convient de réfléchir à une stratégie globale pour raccorder l'ensemble des bâtiments communaux au réseau Rosace.

M. AFFOLTER signale également que l'affaissement de la chaussée rue des Vignes est due à une rupture de la conduite d'assainissement, confirmée par le SDEA après un passage caméra dans la canalisation. Les travaux de réparation suivront.

Un lampadaire est signalé en panne sur le sentier, à l'arrière de la rue du Gaensberg, qui mène au Collège. M. le Maire propose de faire un relevé de tous les lampadaires en panne et de solliciter une intervention groupée auprès du prestataire S2EI de Niederhausbergen pour effectuer les réparations. Chaque conseiller municipal est invité à signaler en Mairie tout dysfonctionnement de l'éclairage public constaté dans son quartier d'habitation.

M. Sébastien DURST, Président de l'association la Cabane des Acacias en charge du fonctionnement de la garderie périscolaire, sollicite le doublement de la subvention communale pour l'année 2020 au vu de l'augmentation des frais de personnel pour atteindre l'équilibre financier du budget.

Le prochain conseil municipal est prévu vendredi 21 février à 19 h.

La séance est levée à 22 H 36.